

**A2B PARTICIPATIONS**  
**Société par actions simplifiée**  
**au capital de 5 000 euros**  
**Siège social : 13 Boulevard Clémenceau**  
**67000 STRASBOURG**  
**844 165 852 RCS STRASBOURG**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE**  
**DU 25 AOUT 2025**

L'an deux mille ving-cinq,  
Le 25 août,  
A 9 heures,

Monsieur Christophe BRAND,

Associé Unique de la société A2B PARTICIPATIONS,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

Monsieur Christophe BRAND, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 13 Boulevard Clémenceau, 67000 STRASBOURG au 1 Boulevard Clémenceau, 67000 STRASBOURG, et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

*« ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL*

*Le siège social est fixé : 1 Boulevard Clémenceau, 67000 STRASBOURG ».*

Le reste de l'article demeure inchangé.

**DEUXIEME DÉCISION**

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Christophe BRAND

Signé par Christophe Brand  
Le 27 août 2025



doc\_DgB  
tx\_awx1r0yAqQy1